

**Département de la Moselle
Arrondissement de Thionville
COMMUNE D'ILLANGE**

**PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 12 mai 2025 à 18h30

Sous la présidence de Marc LUCCHINI, Maire

Conseillers élus : 19 - Conseillers en exercice : 19 - Conseillers présents 12

Présents : M. Marc LUCCHINI - M. Christian SUBTIL – Mme Martine GERGAUD – M. Christophe LEYENDECKER - Mme Monique LEYENDECKER - Mme Valérie HASELMEIER - M. Bernard DUVOT - M. Didier BLOT - Mme Nathalie JUNG - Mme Christine KUNERAT - - Mme Ingrid NEYERS - M. Gino GAUDIO.

Absents excusés : M. Dominique LE PEMP donne procuration à M. Christian SUBTIL - M. Didier JACQUES - M. Jean-Michel ACHARD donne procuration à M. Bernard DUVOT - Mme Sophie FROMOND donne procuration à Mme Martine GERGAUD - M. Yann CARDELLINI donne procuration à Mme Valérie HASELMEIER - M. Joris ANDRE - Mme Francine CUTAIA.

Convocation adressée individuellement à chaque conseiller le 7 mai 2025 à effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Désignation d'un secrétaire de séance
 - Approbation du compte-rendu de la séance précédente
 - Communications
1. Formation du jury criminel pour l'année 2026
 2. Fixation du nombre et de la répartition des sièges du Conseil Communautaire de Thionville Fensch Agglomération dans le cadre d'un accord local
 3. Convention de groupement de commande – Mutualisation des solutions logicielles de gestion des autorisations d'urbanisme et applications métiers liées au système d'information géographique (SIG)
 4. Avis sur enquête publique portant sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société des Entrepôts et Transports Chevallier (SETC) relative à l'implantation et l'exploitation d'une plateforme logistique tri-modale (route/fer/fluvial) sur les communes d'Uckange et d'Illange au sein de la ZAC EUROPORT
 5. Demandes de subventions 2025

M. Christian SUBTIL est désigné secrétaire de séance.

L'Assemblée approuve le compte-rendu de la séance précédente.

COMMUNICATIONS

Le Maire informe l'assemblée :

- Visite du centre de transfert des ordures ménagères de JARNY avec AICNI et SYDELON
- Comité de Suivi de Site (CSS) KNAUF du 3 avril en sous-préfecture de THIONVILLE
- Projet H2V : unité de production d'hydrogène vert et de e-méthanol à FLORANGE-UCKANGE
- Participation à trois assemblées générales d'associations illangeoises : KOLLOM, AICNI et Gym Volontaire.
- Rénovation thermique des écoles : marché public de travaux clôt le 17 avril 2025. Coût final inférieur aux estimations
- Manifestation organisée par l'association illangeoise Kyu Shin Ryu Karaté
- Fête de la Grotte le 18 mai : route de Metz partiellement barrée en journée
- Prochaine visite d'un méthaniseur en fonctionnement à AVALLON

ORDRE DU JOUR

N°2025-015 : Formation du jury criminel pour l'année 2026

Vu l'arrêté préfectoral n° 2025/DCL/4/110 en date du 13 mars 2025 ;

Pour la formation en 2025 de la liste du jury criminel pour l'année 2026, le nombre des jurés est fixé, dans le département de la Moselle, à 808.

Le nombre de jurés pour la liste annuelle est réparti par commune ou communes regroupées, proportionnellement au tableau officiel de la population.

Commune d'Illange : 1 juré

En vue de dresser la liste préparatoire de la liste annuelle, le maire d'Illange a tiré au sort publiquement, à partir de la liste électorale de la commune, un nombre de noms triple de celui fixé ci-dessus, soit 3 noms.

N° 2025-016 : Fixation du nombre et de la répartition des sièges du Conseil Communautaire de Thionville Fensch Agglomération dans le cadre d'un accord local

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5211-6-1 et L.5211-6-2 ;
VU l'arrêté préfectoral DCL/1-013 en date du 1^{er} août 2024 et les statuts annexés portant création de la Communauté d'Agglomération Thionville Fensch Agglomération issue de la fusion des Communautés d'Agglomération Portes de France-Thionville et du Val de Fensch

Dans la perspective de la création du nouvel EPCI Thionville Fensch Agglomération au 1^{er} janvier 2026, il est rappelé au Conseil Municipal que la composition du Conseil Communautaire de la future Communauté d'Agglomération Thionville Fensch Agglomération peut être fixée :

- selon un accord local permettant de répartir un nombre total de sièges qui ne peut excéder de plus de 25% la somme des sièges attribués en application de la règle de la proportionnelle à la plus forte moyenne basée sur le tableau de l'article L. 5211-6-1 III et des sièges de « droits » attribués conformément au IV du même article, mais dont la répartition des sièges devra respecter les conditions cumulatives suivantes :

- être répartis en fonction de la population municipale de chaque commune,
- chaque commune devra disposer d'au moins un siège,
- aucune commune ne pourra disposer de plus de la moitié des sièges,
- la part de sièges attribuée à chaque commune ne pourra s'écarter de plus de 20 % de la proportion de sa population dans la population globale des communes membres, sauf à bénéficier de l'une des deux exceptions à cette règle prévues au e) du 2° du I de l'article L.5211-6-1 du CGCT.

Afin de conclure un tel accord local, les Communes membres de la Communauté d'Agglomération Portes de France-Thionville et de la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch doivent approuver une composition du Conseil Communautaire de la Communauté respectant les conditions précitées, par délibérations concordantes. La composition du Conseil Communautaire de la future Communauté d'Agglomération Thionville Fensch Agglomération devra être fixée pour deux périodes :

- d'une part, du 1^{er} janvier 2026 jusqu'à l'installation du Conseil Communautaire qui sera issu du renouvellement général,
- d'autre part, à compter de l'installation de ce même Conseil Communautaire issu des prochaines élections municipales jusqu'à la fin de la prochaine mandature.

De telles délibérations devront être adoptées au plus tard le 31 août 2025 par la majorité des deux tiers au moins des conseils municipaux des communes membres de la Communauté, représentant la moitié de la population totale de la Communauté ou l'inverse, cette majorité devant nécessairement comprendre le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population des communes membres de la Communauté.

La Ville de Thionville est concernée par cette disposition, comportant une population municipale au dernier recensement 2025 de 42 778 habitants sur une population communautaire totalisant 155 347 habitants.

- A défaut d'un tel accord constaté par le Préfet au 31 août 2025, selon la procédure légale (de droit commun), le Préfet fixera à 64 sièges, le nombre de sièges du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération, qu'il répartira conformément aux dispositions des II, III, IV et V de l'article L.5211-6-1 du CGCT.

Au plus tard le 31 octobre 2025, par arrêté préfectoral, le Préfet fixera la composition du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération, conformément à l'accord local qui sera conclu, ou, à défaut, conformément à la procédure légale.

Il est porté à la connaissance du Conseil Municipal qu'il a été envisagé de conclure, entre les communes membres de la Communauté d'Agglomération un accord local, fixant à 79 le nombre de sièges du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération, réparti, conformément aux principes énoncés au 2°) du I de l'article L. 5211-6-1 du CGCT, de la manière suivante :

Nom des communes membres	Populations municipales 2025 (*ordre décroissant de population)	Nombre de conseillers communautaires titulaires avec accord local
THONVILLE	42 778	19
YUTZ	17 497	8
HAYANGE	16 013	7
FAMECK	14 759	7
FLORANGE	11 891	6
TERVILLE	7 609	4
UCKANGE	7 001	3
ALGRANGE	5 928	3
NILVANGE	4 375	2
SEREMANGE-ERZANGE	4 188	2
KNUTANGE	3 206	2
FONTOY	3 163	2
MANOM	3 074	2
NEUFCHEF	2 636	2
TRESSANGE	2 464	2
BASSE-HAM	2 318	1
ILLANGE	1 785	1
KUNTZIG	1 365	1
ANGEVILLERS	1 357	1
RANGUEVAUX	901	1
HAVANGE	451	1
LOMMERANGE	383	1
ROCHONVILLERS	205	1

Total des sièges répartis : 79

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de fixer à 79 le nombre de sièges du Conseil Communautaire de la future Communauté d'Agglomération Thionville Fensch Agglomération, d'une part, du 1er janvier 2026 jusqu'à l'installation de conseil communautaire qui sera issu du renouvellement général et d'autre part, à compter de l'installation de ce même conseil communautaire issu des prochaines élections municipales jusqu'à la fin de la prochaine mandature, sur la base de la répartition figurant au tableau de l'accord local,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

N° 2025-017 : Convention de groupement de commande – Mutualisation des solutions logicielles de gestion des autorisations d’urbanisme et applications métiers liées au système d’information géographique (SIG)

En vue de la fusion au 1^{er} janvier 2026 entre la Communauté d’Agglomération du Val de Fensch et la Communauté d’Agglomération Portes de France – Thionville actée par décision préfectorale le 1^{er} août 2024 (arrêté préfectoral DCL/1-013), les deux établissements publics de coopération intercommunale situés sur le département de la Moselle engagent la réflexion pour la mise en place d’une gestion commune de leur Système d’Information Géographique et de certaines applications métiers liées, notamment pour la gestion des autorisations du droit des sols.

L’objectif est d’anticiper la mise en place d’une gestion commune harmonisée des applications existantes pour la gestion de la thématique SIG et des applicatifs métiers directement associés et d’assurer une gestion et un fonctionnement homogènes des deux systèmes en place, pour les deux communautés d’agglomération, leurs communes membres respectives et les communes extérieures au périmètre territorial dans le cadre de l’instruction des demandes d’autorisation d’urbanisme actée par conventionnement.

Afin de faciliter la gestion des procédures de traitement des demandes d’autorisation du droit du sol par le futur service instructeur de Thionville Fensch Agglomération, de permettre l’acquisition de logiciels métiers en lien avec le SIG (chasse, cimetière...), il est proposé aux deux communautés d’agglomération, leurs communes membres respectives et les communes extérieures au périmètre territorial dans le cadre de l’instruction des demandes d’autorisation d’urbanisme actée par conventionnement, de pouvoir acquérir des licences et prestations associées par le biais d’une convention de groupement de commande.

Monsieur le Maire informe l’assemblée que la Communauté d’agglomération du Val de Fensch (CAVF) a créé un groupement de commandes pour la fourniture de solutions logicielles de gestion des autorisations d’urbanisme et applications métiers liées au SIG dont elle est le coordonnateur.

Le montant estimatif des frais liés à cette convention de groupement de commande s’élève approximativement à 460 Euros HT /an par commune pour les logiciels nécessaires au dépôt, à l’instruction, au suivi des demandes d’autorisation du droit des sols.

La commune pourra accéder à l’acquisition d’autres logiciels métiers dans le cadre de cette convention de groupement de commande et cela fera l’objet de délibérations ultérieurement.

Les prix définitifs seront communiqués à l’issue de la notification de la procédure de commande à chaque membre du groupement afin de pouvoir anticiper l’inscription budgétaire.

Monsieur le Maire ajoute que ce groupement de commandes vise à maîtriser au mieux l’aspect budgétaire de ces changements et à en tirer le meilleur profit, par le regroupement des besoins de ses adhérents et une mise en concurrence optimisée des prestataires.

Monsieur le Maire précise que la Commission d’Ouverture des Plis sera celle du coordonnateur (CAVF) et que le début de la prestation sera fixé à la clôture du contrat actuel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la constitution du groupement de commande pour la mutualisation des solutions logicielles de gestion des autorisations d'urbanisme et applications métiers liées au système d'information géographique (SIG)
- **ACCEPTÉ** que la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch soit coordinatrice du groupement de commande

N° 2025-018 : Avis sur enquête publique portant sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société des Entrepôts et Transports Chevallier (SETC) relative à l'implantation et l'exploitation d'une plateforme logistique tri-modale (route/fer/fluvial) sur les communes d'Uckange et d'Illange au sein de la ZAC EUROPORT

Par arrêté préfectoral n° DCAT/BEPE/N° 2025-94 en date du 11 mars 2025, une enquête publique a été ouverte pendant 30 jours, du 3 avril au 5 mai 2025 inclus.

Le dossier d'enregistrement ainsi qu'un registre d'enquête ont été mis à disposition du public en mairie d'Illange et d'Uckange durant ce mois.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DONNE** un avis favorable sur le projet présenté.

N° 2025-019 : Demandes de subventions 2025

Dans le cadre des travaux d'investissement prévus aux budgets de 2024 à 2026, il est proposé d'autoriser le maire à déposer des demandes de subventions auprès de l'Etat au titre de la DETR 2025 (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) et au FEDER pour le projet suivant :

- Réhabilitation thermique de l'école

Il est proposé de solliciter des subventions selon le plan de financement ci-dessous :

Financement	Montants	Taux
DETR	596 930 €	50 %
FEDER	477 544 €	40 %
FONDS PROPRES	119 386 €	10 %
TOTAL	1 193 859 €	100 %

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à déposer les demandes de subventions auprès des financeurs selon ces propositions.

DIVERS

Martine GERGAUD :

- Visite du musée de la mine à Neufchef, le 3 mai, par le Conseil Municipal des Jeunes

Valérie HASELMEIER :

- Inauguration par le Conseil Municipal des Jeunes de la boîte à livres du Complexe Sportif le 3 mai
- Une boîte à livres sera installée prochainement près de la déchetterie
- Plaquette arbre des naissances 2024 mise en place le 3 mai en présence des familles et du CMJ
- Exposition photographies du Fort le 9 mai
- Illange Mag en cours de réalisation

Bernard DUVOT :

- Nouveau lave-vaisselle installé à la salle polyvalente
- Achat de deux nouveaux barbecues

Monique LEYENDECKER :

- Trois couples illangeois ont fêté leur noce de diamant
- Excursion du Bel Age aux grottes de Han le 21 mai
- Distribution des roses pour la fête des Mères

Le Maire,

Marc LUCCHINI



Séance levée à 20h15

Le secrétaire de séance,

Christian SUBTIL

